



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

Question écrite n° 17051

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'intérêt du maintien de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. En effet, dans un contexte actuel où les valeurs religieuses sont mises en exergue, il est bon de rappeler que les dérives sectaires ne se limitent pas à la sphère religieuse, puisque plus de la moitié des cas concernent le secteur de la santé, du développement personnel, des actions humaines, éducatives et culturelles. Aussi, il lui demande de maintenir cette mission interministérielle en l'état.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a eu l'occasion de réaffirmer récemment l'intérêt s'attachant au maintien, voire au renforcement, de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires et à l'accomplissement de ses missions. Aucune disposition du décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002 n'implique en effet que cette vigilance doive se limiter à la sphère religieuse.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17051

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1305

Réponse publiée le : 22 avril 2008, page 3429